

**UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)**Catégorie : Section : Année : Intitulé de l'UE : Langue(s) d'enseignement : Coordonnées du service et/ou de l'enseignant responsable :Adresse CP  Ville TEL. Mail Nombre d'heures de cours :  Nombre de crédits : Niveau du cycle :  et période : Position dans le cursus : Cadre européen de certification : 

Caractère obligatoire ou au choix individuel dans le programme ou option de l'étudiant :

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme**Liste des UE prérequis et corequis :Prérequis : Corequis : Autres connaissances ou compétences prérequis :Description des objectifs et des contenus de l'UE :Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Une évaluation formative de la production de l'étudiant est mise en place pendant l'année. La note finale de l'UE est composée d'une évaluation certificative en session du travail intégrateur, du rapport de réalisation et de la défense orale de celui-ci.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

En fonction du type de société, les acquis d'apprentissages peuvent varier.

- AA. 11. Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés.
- AA. 12. Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive.
- AA. 13. Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface).
- AA. 14. Utiliser le vocabulaire adéquat.
- AA. 15. Présenter les prototypes de solution et d'application techniques.
- AA. 21. Elaborer une méthodologie de travail.
- AA. 22. Planifier des activités.
- AA. 23. Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques.
- AA. 24. Rechercher et utiliser les ressources adéquates.
- AA. 25. Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes.
- AA. 31. Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques.
- AA. 32. S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente.
- AA. 33. Développer une pensée critique.
- AA. 34. Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel.
- AA. 43. Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.
- AA. 51. Produire une communication graphique originale et innovante dans le respect des droits d'auteurs.
- AA. 53. Explorer des pistes graphiques nouvelles.
- AA. 54. Identifier et s'adapter aux contraintes économiques, techniques et communicationnelles.
- AA. 61. Appliquer les environnements et systèmes d'exploitation informatiques.
- AA. 622. Produire et traiter des medias (web).
- AA. 71. Structurer, analyser et finaliser la communication.
- AA. 72. Définir les étapes, éléments et les outils graphiques et informatiques nécessaires à la réalisation de celle-ci.
- AA. 73. Prendre en compte les contraintes ergonomiques liées à l'utilisation d'un média.
- AA. 82. Contrôler le ou les supports informatiques fournis (points de coupe, aplats, défonce, engraissement ...)

Description des sources, des références et des supports (indiquer ceux obligatoire et ceux suggérés):

--